

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

AVRIL 2015

AMiO

CGSP

FGTB Services Publics

71^e année - n°4 - avril 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P.402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

GREVE
GENERALE

Grève générale **CGSP**

..... **22 avril 2015**

ÉDITO P. 3



ÉDITO

Un mois de mars
printanier... Et un mois
d'avril chaud ?

P. 3



DOSSIER

Accords de commerce :
mobilisation mondiale
le 18 avril !

P. 4



AMiO

SPF SÉCURITÉ SOCIALE
« Le bonheur au travail »
P. 11

**LA FGTB
CONTINUE
À ORGANISER
LA RÉSISTANCE SOCIALE !**

Depuis 6 mois, le gouvernement organise la régression sociale et le chaos...

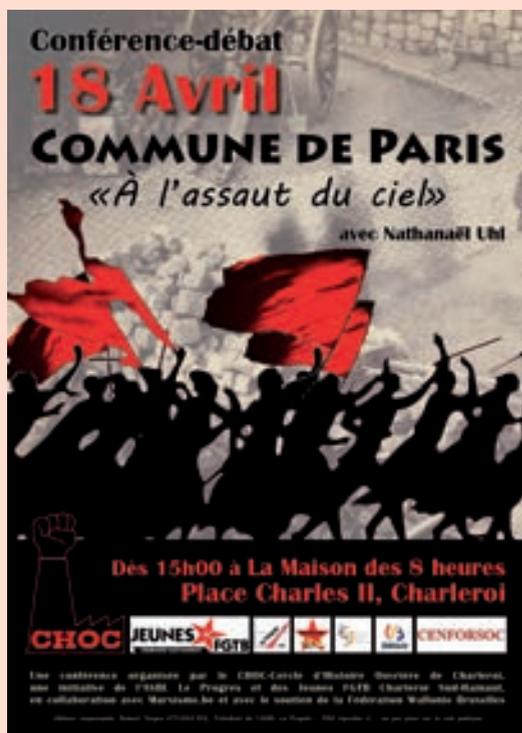
Cela suffit ! La FGTB répond à cette politique en organisant la résistance sociale !

30/03 : Manif FGTB à Bruxelles
1/04 : Manif FGTB à Liège, à Charleroi et à Namur
22/04 : Grève générale CGSP

**Conférence
Commune de Paris**

La Commune de Paris est un moment clé dans l'histoire du Mouvement ouvrier. C'est la première tentative de révolution prolétarienne, et elle a été un véritable champ d'expérimentations en matière d'organisation et de projets politiques pour la gauche : place des femmes, autogestion, internationalisme concret... Des thématiques d'une actualité frappante ! Pour en parler, le CHOC a fait appel à Nathanaël Uhl, militant français et historien.

Rendez-vous le samedi 18 avril à 15h à la Maison des 8h de Charleroi.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Euro Space Center et exposition celte

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise un voyage le **26 mai**. Destination : **Euro Space Center à Transinne** (repas de midi) et **exposition celte à Libramont**.

Départ 8h30 au coin des rues de la Vilette et Libioulle, derrière la gare de Charleroi-Sud. Retour vers 19h30. Coût : 39 €/affilié et 43 €/sympathisant.

Inscription et réservation pour le 5 mai :

- à l'accueil de la CGSP Charleroi 071/797 111 ;
- versement sur le compte n° BE86 8772 0285 0150 (mention « Libin ») pour confirmer la réservation ;
- renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Conférence « Le chien guide d'aveugle »

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise, le **21 avril à 10h**, en ses locaux, une conférence « Le chien guide d'aveugle » : par Richard Fryczinski, Responsable honoraire du Centre de formation des chiens guides et de l'ASBL Œuvre fédérale « Les Amis des Aveugles et Malvoyants ».

Conférence gratuite avec parcours d'aveugle.

Renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Hainaut occidental

Concours de pêche

L'Amicale des Pensionnés organise le **13 juin** un concours de pêche (étang à Velaines) de 8h à 18h.

Mise : 50 €/équipe de 2 pêcheurs, repas chaud compris.

Maximum de 20 équipes. Nombreux prix en espèces.

Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.

Date limite d'inscription : le 15 mai 2015.

Voyage à Bastogne et Durbuy

Il reste quelques places pour notre voyage à Bastogne et Durbuy le 28 mai (prix : 66 €/pers.). Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.

Namur

Festivités 1^{er} mai

10h30 : Accueil, café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

• Meeting – Orateurs :

J. Thonon, Vice-président de la FGTB,

M. Meyer, Président de la CGSP,

M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTB,

G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

• Barbecue géant, ambiance musicale et animations : 12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire avant le 24 avril :

- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408

(communication : SACNam 1^{er} mai 2015) ;

- par téléphone : 081/72 91 12 – 081/72 91 43 ou par Fax : 081/72 91 31 ;

- par mail : maryse.dussart@cgsps.be ou veronique.lenaerts@cgsps.be

Un mois de mars printanier... Et un mois d'avril chaud ?

N'ayant pas l'habitude de faire de constatations ou encore de prédictions météorologiques, il ne s'agit pas de déroger à la règle mais bien de parler du climat social.

Depuis trois mois, les exclusions du chômage s'envolent : quand ce n'est pas l'exclusion systématique des détenteurs d'allocations d'insertion, c'est le durcissement des critères de disponibilité qui entraîne les gens dans la misère. Et quand ils y sont, notre belle société les laisse mourir de froid pour de nébuleuses questions administratives. La gestion de la détresse sans moyens financiers, cela rend insensible, semble-t-il.

Ainsi, à deux reprises, le 11 et le 19 mars, la place de la Monnaie à Bruxelles a été le carrefour des contestations face à ce gouvernement des droites, dont le Premier ministre (Menteur Récidiviste – MR) applique une politique arrêtée à l'hôtel de ville d'Antwerpen. Mais si ce lieu et ces dates sont très importants, ils ne représentent pas l'exhaustivité de la contestation : action des jeunes et des femmes à Namur, manifestation au Ministère des finances, grèves et manifestations dans de nombreuses communes, voire même occupation d'administrations. La liste est trop longue pour être exhaustive.

La réussite d'une mobilisation ne se mesure pas au seul nombre de participants. Il faut des résultats et si le gouvernement fédéral reçoit parfois, il n'écoute jamais ! C'est pourquoi, le combat ne peut que se durcir. Ceux qui dénoncent les grèves sont aussi ceux qui les génèrent ! Les travailleurs ne sont jamais heureux de perdre leur salaire pour faire entendre leur voix mais ils savent que c'est là leur moyen d'action le plus efficace.

La cohésion et l'unité des travailleurs sont indispensables, entend-on souvent. Et c'est vrai ! Pourtant, cette unité va de pair avec l'action. Car dans l'inertie et l'immobilisme, l'unité n'est même pas indispensable. C'est pourquoi nous devons trouver les moyens de convaincre le plus grand nombre de travailleurs, qu'ils soient syndiqués (à la CGSP ou à une autre organisation) ou non, que oui la grève est utile et efficace. Il n'y a qu'à voir les rictus du chef de district anversoïse pour le mesurer. Les déclarations des représentants patronaux, unanimes, des petites ou grandes entreprises ne laissent aucun doute : nos actions font mal également à leurs bénéficiaires.

Nous sommes irresponsables, disent-ils. Ce qui le serait, serait de ne pas continuer à faire entendre notre voix pour dire à tous les gouvernements, quels qu'ils soient : non, l'austérité n'est pas une solution, oui une autre politique est possible.

Delhaize supprime plus de 2 000 emplois et dans le même temps distribue des dividendes jamais atteints et c'est une responsable du SETCa qui est une terroriste !

La lutte est plus que jamais indispensable et il nous appartient à toutes et à tous de convaincre collègues, amis, familles de faire réussir la grève du 22 avril et les actions qui ne manqueront pas de suivre.

Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril !

Comme cela a déjà été mis en lumière à plusieurs reprises dans nos éditions précédentes, la vague récente d'accords commerciaux en cours de négociation représente une menace directe pour la prestation de services publics de qualité. Ces nouveaux accords encouragent la privatisation, limitent la capacité des gouvernements à édicter des règles dans l'intérêt public et créent de nouveaux droits puissants pour les grandes entreprises multinationales.

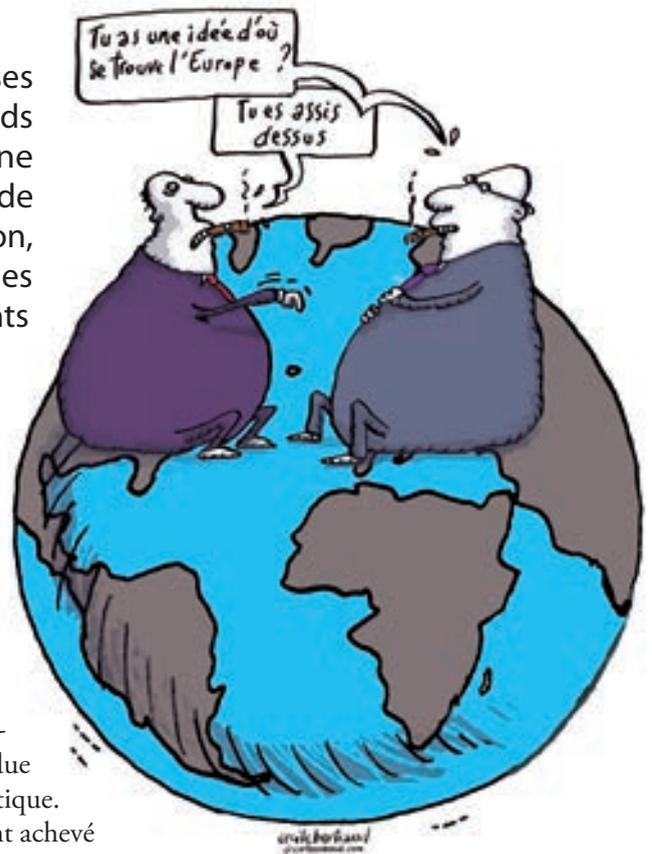
Ils représentent une menace pour la démocratie ! Ils sont négociés en secret, sans consultation appropriée. Les gouvernements futurs seront liés par ces accords, souvent indépendamment des décisions des élections nationales, du Parlement ou des tribunaux.

Pour rappel, trois accords de libre-échange font actuellement l'objet des plus vives craintes parmi les citoyens d'un très grand nombre d'États impliqués dans ces accords :

- **Le CETA** (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), autrement dit l'Accord économique et commercial global **entre l'Union européenne et le Canada**. Il est le seul de ces trois accords à avoir abouti à un texte final, en septembre 2014. Ce texte sera soumis au vote du Parlement européen et des Parlements nationaux. Les mesures prévues dans cet accord portent profondément atteinte aux services publics et aux droits des citoyens et des travailleurs. Si l'on n'en bloque pas la ratification de toute urgence, il constituera un tremplin législatif pour légitimer le même type de mesures dans le TTIP, l'Accord entre l'UE et les États-Unis.
- **Le TTIP** (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*), le Partenariat transatlantique de commerce et

d'investissement **entre l'Union européenne et les États-Unis**. Moins abouti que l'Accord liant le Canada et l'UE, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois, faisant l'objet d'une levée de bouilliers de plus en plus étendue de part et d'autre de l'Atlantique. Son texte sera probablement achevé fin 2015, et sa ratification n'aurait dès lors pas lieu avant plusieurs années, mais il n'en constitue pas moins une véritable menace. Bien qu'une large publicité lui soit actuellement faite, suscitant de nombreux débats y compris au sein du Conseil européen, il ne faut cependant pas commettre l'erreur de s'attaquer au TTIP isolément, sans s'attacher parallèlement à stopper le CETA.

- **Le TISA** (*Trade in Services Agreement*), l'Accord sur le commerce des services (ACS) négocié plurilatéralement par 51 États membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), en marge des scénarios officiels de cette Organisation : 23 États + les 28 de l'UE, l'UE comptant pour un seul partenaire représenté par la Commission européenne. Les rounds de négociation ont lieu à Genève toutes les 8 semaines, et visent, à terme, à élargir la portée de



l'accord à l'ensemble des 160 pays membres de l'OMC, lui donnant ainsi un spectre multilatéral bien plus étendu. Suite à une pression citoyenne sans cesse accrue ces derniers mois, le mandat de négociation de la Commission européenne vis-à-vis de cet accord a été rendu public ce 10 mars dernier.

CONSÉQUENCES À TOUS LES NIVEAUX DE LA VIE

Ces traités de libre-échange sont d'une nouvelle génération. Ils vont bien au-delà d'une « simple » réduction de barrières tarifaires. À travers un mécanisme de règlement des différends « d'entreprises à États » basé sur l'intervention de tribunaux privés attachés directement aux multinationales, ils visent en effet, de façon globale et offensive, la mise « hors-champ de régulation » de tout échange ou activité susceptible de générer des

profits, en ce inclus tous les types de services. Il s'agit d'éliminer toute possibilité d'intervention des politiques publiques et ce, non seulement dans les échanges de biens et services, mais également dans les domaines aussi cruciaux que ceux des droits des travailleurs et des citoyens, de la promotion d'un développement respectueux de la planète et de ses habitants.

En d'autres termes, ces projets de traités videraient purement et simplement la démocratie de sa substance, faisant de celle-ci une coquille vide et inutile.

L'autre aspect extrêmement préoccupant de cette nouvelle génération d'accords internationaux réside dans leur prétention à verrouiller définitivement toute

libéralisation, sans possibilité de retour à la sphère publique d'un service qui aurait été privatisé, et en restreignant au maximum le nombre de services publics susceptibles d'échapper à la privatisation. Ce procédé passe par l'adoption de deux types de mesures prévues dans les traités : *l'effet de cliquet* et la libéralisation sur base de *liste négative*¹.

IMPACTS EN BELGIQUE

Outre la politique fédérale, les pouvoirs communaux et entités fédérées sont concernés.

Les négociations concernent donc tous les niveaux de pouvoir, et visent l'ensemble des champs de compétences politiques, tels que : « agriculture, chimie, cosmétiques, attribution des marchés publics, normes sanitaires et phytosanitaires, pharmacie, PME, propriété intellectuelle, règles de nomination concernant l'origine des produits, règlement des différends entre investisseurs et États, services publics, etc. De fait, seuls l'audiovisuel et le cinéma (ainsi que les services régaliens de l'État) ont été exclus »².

En quoi ces négociations constituent-elles une menace pour le fonctionnement des entités fédérées ?

Outre l'absence de clauses contraignantes en termes de respect des normes sociales et environnementales par les investisseurs et multinationales désireux de s'installer dans nos contrées, épinglons la possibilité créée par ces accords pour les multinationales, grâce au principe de « libre-circulation des investissements », de se localiser n'importe où en fonction de leurs intérêts : régions à

bas salaires, sans impôts à payer sur les bénéfices, sans financement de la sécurité sociale, sans mesures rigoureuses contre les pollutions...

Ainsi, le « libre-échange » se révèle être une sorte de *supermarché législatif* pour multinationales (il ne manque plus qu'un slogan du type « *vous trouvez moins cher ailleurs ? On vous rembourse la différence* »), qui aboutit à une mise en concurrence des différents systèmes législatifs - autrement dit, les démocraties nationales - en faveur de celui-ci qui leur sera le plus favorable, et donc selon toute logique, le moins favorable aux droits des travailleurs et des consommateurs.

Les règles d'attribution des marchés publics seraient-elles remaniées ?

Oui, l'article 24 du mandat de négociation du TTIP établit que « *L'accord devra être le plus ambitieux possible et compléter les résultats des négociations relatives à la révision de l'accord sur les marchés publics en ce qui concerne son champ d'application (entités contractantes, secteurs, valeurs de seuil et contrats de services, notamment pour les travaux publics de construction). L'accord visera à accroître l'accès mutuel aux marchés publics à tous les niveaux administratifs (national, régional, local) et dans*

*le domaine des services publics, afin de s'appliquer aux activités pertinentes des entreprises actives dans ce domaine, en garantissant un traitement non moins favorable que celui qui est accordé aux fournisseurs établis sur le territoire de la partie concernée. [...] »*³

Il s'agit de permettre aux investisseurs étrangers (américains en l'occurrence) l'accès aux marchés publics avec les mêmes droits et garanties que ceux accordés aux investisseurs belges et européens. « *Concrètement, l'accord visera à interdire au pouvoir politique le rétablissement ou le maintien de critères qualitatifs, tels que la proximité géographique de l'investisseur, l'encouragement des circuits courts de production, le soutien à des PME ainsi que la préférence pour des productions artisanales, à finalité sociale ou biologique, lors d'appels d'offres* » (Bruno Poncelet)

Toute entité publique qui dérogerait à ces règles courrait le risque d'être traînée en justice devant des tribunaux privés spécialement constitués pour défendre les intérêts des multinationales et investisseurs (les fameux RDIE : Règlement des différends entre investisseurs et États), et de subir des pénalités financières importantes.



1. Cf. l'analyse rédigée pour l'asbl Barricade : <http://www.barricade.be/publications/analyses-etudes/accords-multilateraux-libre-echange>.
2. Analyse de Bruno Poncelet de la FGTB wallonne, auteur, avec Ricardo Cherenti, de *Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie*, Éd. Bruno Leprince, Paris, 2011.
3. Le mandat accordé par les États membres à la Commission européenne pour négocier le Traité transatlantique est disponible sur <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11103-2013-REV-1-DCL-1/fr/pdf>.

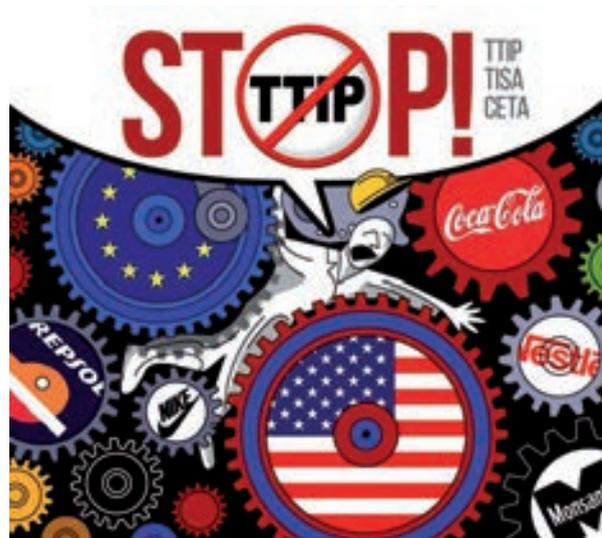
IL FAUT BLOQUER CES ACCORDS, PAS TENTER DE LES AMENDER !

L'objectif doit être de bloquer la mise en œuvre de ces accords. Purement et simplement !

La dépense de temps et d'énergie consacrée à la défense de nos droits ne sera réellement efficace qu'en visant cet objectif radical. Tout d'abord, parce que les enjeux sont à l'échelle de cette radicalité : il s'agit de défendre la démocratie, le droit à des services publics accessibles et de qualité, et nos droits fondamentaux dans leur ensemble.

Ensuite, parce que les amendements apportés n'enlèveraient rien à la teneur fondamentalement antisociale de ces accords, dont le socle, la raison d'être, est précisément la rencontre des intérêts des investisseurs et multinationales.

Enfin, parce que plus que jamais, « *le récit crée le fait* », ainsi tout texte de traité dépendra *in fine* de l'interprétation qui en est faite, et celle-ci dépendra des rapports de force en place. Or, à moins d'une révolution toute proche, ceux-ci sont assez peu favorables aux intérêts des peuples à l'heure actuelle. La façon dont la Troïka s'est assise sur le Traité de Lisbonne dans sa manière d'intervenir dans les pays européens en crise en est un exemple éclairant.



LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Un peu partout en Europe et dans le monde, la riposte s'organise. C'est que la rengaine selon laquelle les accords de libre-échange apporteraient emploi et prospérité ne fait plus mouche, à force de butter sur des résultats exactement contraires.

Le simple exemple du million et demi d'emplois perdus aux États-Unis et au Canada à la suite de la signature de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) pourrait suffire à lui seul à déconstruire les discours faussement prometteurs de ces mêmes responsables politiques qui par ailleurs négocient sciemment la faillite organisée d'un État comme la Grèce.

DES ZONES HORS TTIP !

Les organisations syndicales et mouvements de la société civile s'organisent en plateformes régionales et internationales, les mandataires politiques régionaux et municipaux de nombreux pays se déclarent « zones hors TTIP/hors CETA/hors TISA » (en Belgique, une trentaine de communes se sont déjà déclarées « zones hors TTIP », tandis qu'au Canada, plus de 50 municipalités se sont prononcées contre le CETA), l'Initiative citoyenne européenne (ICE) contre le TTIP et le CETA a déjà recueilli plus d'un million et demi de signatures (cf. <https://stop-ttip.org/fr/>), et le Forum social mondial qui se tenait à Tunis en ce mois de mars a fait l'objet d'un très large rassemblement international visant à coordonner les luttes contre ces traités.

LE 18 AVRIL, JOURNÉE MONDIALE D'ACTION !

C'est dans cette dynamique de mobilisation mondiale que le 18 avril a été décrétée Journée globale d'action contre les Traités de libre-échange. Partout dans le monde, des événements sont organisés à cette date en vue d'informer les citoyens des dangers que feraient courir ces accords s'ils venaient à être adoptés par nos États, et de mobiliser un maximum de personnes pour dire NON au bradage de la démocratie et de nos droits.

Dans ce cadre, les plateformes D 19-20, Acteurs des Temps Présents, Tout Autre Chose/Hart Boven Hard et CNCD-11.11.11 vous invitent à participer à l'événement national prévu en Belgique à cette occasion :

Le vendredi 17 avril à 19h

Interpellation des mandataires politiques sur la nécessité de ne pas voter ces traités.

Le samedi 18 avril, activités toute la journée

10h – 12h30 : ateliers thématiques sur les champs concernés par les accords de libre-échange (agriculture et alimentation, services publics, environnement, dette publique et régulation bancaire, démocratie, enjeux géopolitiques, impacts sur les femmes...) : analyses, débats et pistes d'actions.

12h30 – 13h30 : Assemblée de convergence - Quelle stratégie pour stopper les accords de libre-échange ?

Lieu : rue Pletinckx, 19 à 1000 Bruxelles.

14h : Grande manifestation nationale avec arrêts dans des lieux symboliques des lobbys et des institutions européennes.

(Informations complètes disponibles sur www.cgspwallonne.be)

La dette

Chaque jour, les séides du système assènent la même petite musique lancinante : « Il faut du sérieux budgétaire pour ne pas alourdir la dette » (Charles Michel sur *Matin première* le 5 janvier 2015) ou encore ce truisme éclatant de Christine Lagarde, directrice du FMI, commentant l'arrivée au pouvoir de Syriza, « une dette est une dette ».

Derrière ces clichés se cache surtout la volonté de ne pas questionner la dette, de ne pas la qualifier, car il se pourrait qu'elle soit *odieuse* (lorsqu'elle a été contractée par des dictateurs), *illégitime* (lorsqu'elle a été contractée à des fins qui ne visaient pas l'intérêt général), ou *illégal*. Or, la question de la dette gagnerait à ce que l'on dévoile son arrière-plan politique.

La dette, un instrument de domination

Tout d'abord, comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans cette présentation de la dette publique comme étant un problème, une volonté de la discréditer ? Comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans l'invocation compulsive de la dette, un outil coercitif visant à domestiquer les citoyens, à les faire rentrer dans le rang ? « *En conduisant les gouvernés à promettre d'honorer leurs dettes, le capitalisme prend la main sur l'avenir... Ainsi, le système capitaliste réduit ce qui sera à ce qui est, le futur et ses possibles aux relations de pouvoir actuelles. L'étrange sensation de vivre dans une société sans temps, sans possibles, sans rupture envisageable - les Indignés dénoncent-ils autre chose ?- trouve dans la dette l'une de ses principales explications.*¹ » Comment ne pas voir et percevoir que les solutions aux crises engendrées par la dette prolongent l'aliénation qu'elles prétendent dépasser ?

Pour mieux faire passer l'idée que les dettes doivent être honorées ; ses tenants affirment souvent que l'État, comme tout bon père de famille, doit gérer ses deniers de manière analogue sauf que « *l'État établit son niveau de revenu selon sa propre volonté... et l'État n'a pas une espérance de vie de 80 ans.* »²

Au-dessus de nos moyens ?

Tout un *storytelling* moralisateur se développe autour de la question de la dette. Ainsi en Grèce, à en croire les bonimenteurs assermentés, la dette amassée résulterait des seules gabegies des gouvernements grecs. Cette assertion répétée sans cesse permet d'occulter les agissements de la banque Goldman Sachs qui a tout mis en œuvre pour maquiller les comptes de la Grèce lors de son entrée dans l'Euro...

Et chez nous, ce même discours (L'État belge a vécu au-dessus de ses moyens) cache habilement l'imprudence et l'impudence des banques en 2007 et les nombreuses réformes fiscales menées sous l'impulsion de l'homme qui parlait à l'oreille des riches. Car cette accusation selon laquelle les pays

auraient vécu au-dessus de leurs moyens ne tient pas la route : les pays européens ont en fait stabilisé leurs dépenses publiques depuis le début des années 80 et ce sont moins les dépenses publiques qui ont

explosé que les rentrées fiscales qui ont fortement diminué suite aux nombreux cadeaux opérés en faveur des entreprises et des riches. « *La moralité de la dette et celle du travail sont les armes idéologiques les plus puissantes de ceux qui règnent sur le système actuel* »³ (et c'est en cela exactement que la dette est un mot qui pue).

La dette se paye notre tête !

En somme, par ce discours sur la dette, « *nos élites oligarchiques poursuivent un but politique précis : détruire les résistances résiduelles (salaires, revenus, services) à la*



logique néolibérale »⁴. Ce qui revient à dire que l'austérité et la dette aspirent non à un « *État minimum mais à un État délivré de l'emprise de la lutte des classes, de la pression des revendications sociales et de l'élargissement des droits sociaux. La crise de la dette est la bataille politique pour la prise définitive de l'État-providence par les forces néolibérales* »⁵.

Face à ce constat lucide, pas question de transiger, il s'agit de refuser la dette (qui sera de toute façon impayable) et de l'auditer... dans un premier temps⁶.

1. Maurizio Lazzarato, « *La dette ou le vol du temps* », *Le Monde diplomatique*, février 2012, p. 28.

2. Simon Tremblay-Pépin, « *L'État n'est pas une famille* », http://iris-recherche.qc.ca/blogue/letat-nest-pas-une-famille?utm_source=Liste+de+diff...

3. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014, p. 260.

4. Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014, p. 7.

5. Idem, p. 44.

6. Voir le site de l'audit citoyen de la dette : www.acide.be

Il nous faut une autre Banque centrale !

La plateforme ACiDe¹ - avec les Acteurs des Temps Présents, l'Alliance D19-20, Tout Autre Chose Liège, l'Alter Summit et AAA - lancent un appel à soutenir les actions transnationales de Blockupy qui ont eu lieu ce mercredi 18 mars, en marge de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne à Francfort.



Rachat de dettes : un cadeau de plus aux banques privées

Le 18 mars à Francfort, des dizaines de milliers d'activistes venu(e)s de toute l'Europe ont manifesté lors de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne (BCE).

Le message est clair : dire non aux politiques capitalistes menées par cette institution, profitables pour les banques privées et leurs actionnaires mais catastrophiques pour les populations.

La BCE prête à des taux proches de zéro (son taux directeur est actuellement de 0,05 %) aux grandes banques privées qui prêtent à leur tour aux États à des taux bien plus élevés (11 % pour la Grèce actuellement), et empochent la différence... Ce système aberrant est une des causes d'endettement des États : il coûte aux finances publiques européennes environ 350 milliards € par an en intérêts de la dette.

La BCE : neutre et indépendante ?

Le président de la BCE, Mario Draghi, est un ancien vice-président de la tristement célèbre banque Goldman Sachs. Il était d'ailleurs à sa tête lorsque celle-ci a aidé le gouvernement grec de l'époque à maquiller les comptes publics du pays... Depuis 2007, la BCE soutient les banques qui ont provoqué la crise de manière illimitée et inconditionnelle. Elle leur a d'abord prêté plus de 1 600 milliards € à des taux d'intérêt très bas. Sa nouvelle trouvaille, nommée « assouplissement monétaire », est un cadeau de plus fait aux banques privées : racheter 1 000 milliards de titres de dettes souveraines et de produits structurés dont elles veulent se débarrasser sur le marché secondaire, et cela, sans aucune contrepartie ou obligation de financer l'économie réelle.

La BCE n'est pas neutre, elle pose des choix politiques. Le dernier épisode en date est le chantage qu'elle a utilisé envers la Grèce en menaçant de couper l'accès à tous les fonds si le nouveau gouvernement élu démocratiquement ne rentrait pas illico presto dans les rails de l'austérité...

Une autre banque centrale pourrait...

- prêter directement aux États à des taux d'intérêts très réduits ;
- reverser les intérêts qu'elle a touchés sur les titres publics des pays européens qu'elle détient ;
- racheter des dettes souveraines de pays en difficulté et les annuler de ses comptes ;
- financer directement des États soucieux d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui intègrent les besoins et les droits fondamentaux des populations ;
- être placée sous contrôle des citoyen(ne)s européen(ne)s et non des seuls gouverneurs nommés et des « experts indépendants » triés sur le volet.

Pour toutes ces raisons, la FGTB wallonne soutient la mobilisation « Blockupy Frankfurt » du 18 mars 2015 pour en finir avec une BCE qui finance la spéculation et impose l'austérité.



ACiDe - Audit Citoyen de la Dette - est une plateforme réunissant une vingtaine d'organisations, dont la FGTB wallonne qui en est l'un des membres fondateurs. Elle promeut la mise en place de comités d'audit de la dette publique et contribue à faire de ce sujet une question de débat public.



Le droit de grève : un droit démocratique menacé

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu mais actuellement remis en question.

Toute atteinte non concertée touche à l'expression démocratique qu'est le droit de grève.

Ce n'est pas une fin en soi, mais bien souvent le dernier recours auquel nous pouvons faire appel lorsque le dialogue social n'aboutit pas et que l'Autorité refuse de prendre ses responsabilités.

Il est vrai que dans les prisons, ce droit est souvent confronté à ceux des détenus. Lors de grèves, les activités sont suspendues, de même que les visites, le travail des détenus... La grève impacte aussi la police, qui est amenée à remplacer les agents pénitentiaires, la protection civile, mais aussi le monde judiciaire (les avocats e.a.).

On peut s'interroger sur les raisons de faire grève au sein des prisons. Ces raisons sont multiples :

- pour améliorer les conditions de rémunération des agents pénitentiaires ;
- pour améliorer l'infrastructure (beaucoup de prisons sont vétustes, inadaptées et ne répondent pas/plus, de ce fait, aux normes de sécurité) ;
- pour pouvoir faire face de manière humaine à la surpopulation carcérale qui empêche les acteurs sociaux d'exercer un travail de réinsertion correct ;
- pour améliorer aussi le ratio agents/détenus, comme demandé par le Comité européen de prévention contre la torture.

On peut se demander pour quelle raison mettre au-dessus de nos têtes une épée de Damoclès en instaurant un service minimum (ou plutôt garanti comme le stipule l'accord de gouvernement). Ce gouvernement justifie la nécessité d'instaurer un tel système sur base des recommandations du Comité européen de prévention contre la torture (CPT). En effet, le CPT a plusieurs fois souligné que, selon lui, la seule solution de nature à éviter des conséquences graves pour les droits des détenus, était d'instaurer un service garanti.

Interrogez les détenus de la prison de Forest sur les conditions de détention qui sont les leurs en temps normal et vous verrez que nous sommes bien loin de pouvoir assurer déjà un service « normal ». Alors pourquoi vouloir imposer un service garanti uniquement en cas de grève ?

Avant de se focaliser sur les conséquences d'un mouvement de grève relatif aux conditions de détention, il serait plutôt grand temps d'agir concrètement pour résoudre la problématique récurrente de la surpopulation.

Ne nous voilons pas la face. Les recommandations du CPT ne sont qu'un faux prétexte pour ce gouvernement pour essayer d'imposer un service garanti. La véritable raison qui se cache derrière cette volonté est de ne plus utiliser les forces de police pour remplacer les agents pénitentiaires qui ont décidé d'exercer leur droit de grève. C'est aussi un premier pas vers la suppression de ce droit car si demain on le réduit à presque rien dans les établissements pénitentiaires, qu'est ce qui empêchera ce gouvernement d'étendre la mesure à d'autres services ? Aux agents des Finances ? Aux magistrats ? ...

Le CPT, dont les premières visites datent de novembre 1993, a émis jusqu'à aujourd'hui un certain nombre de rapports. Il réclame entre autres choses, une infrastructure adaptée, du personnel formé et en nombre suffisant. Et pas seulement du personnel de surveillance, mais aussi des infirmiers, des psychologues, des assistants sociaux ainsi que du personnel pour le greffe. Il semble cependant illusoire, dans le contexte d'économie budgétaire actuel, de croire pouvoir répondre aux recommandations du CPT en instaurant un service garanti.

Plutôt que de limiter drastiquement le droit à la grève, nous invitons le gouvernement à donner les moyens aux établissements pénitentiaires pour pouvoir répondre effectivement aux recommandations du CPT. En faisant cela, le nombre de grèves pourrait être réduit de 97 %.

Agissons sur les vrais problèmes, que le gouvernement prenne enfin ses responsabilités. Ce n'est que dans ces conditions que le personnel pénitentiaire pourra évoluer dans de bonnes conditions de travail et que les détenus pourront purger leur peine dans des conditions décentes et envisager au mieux leur réinsertion.

M. Jacobs

COMITÉ B**Prestations exceptionnelles (heures supplémentaires)**

Nouveau report de l'abrogation de l'arrêté du Régent du 30 mars 1950.

Historique

L'arrêté royal du 11 février 2013 octroyant une allocation aux membres du personnel de la Fonction publique fédérale administrative qui effectuent certaines prestations abrogeait à la date du 1^{er} janvier 2014, par la suite postposée au 1^{er} janvier 2015, l'arrêté du Régent du 30 mars 1950 réglant l'octroi pour allocations pour prestations à titre exceptionnel, dans l'attente d'une modification de la loi du 14 décembre 2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public, de manière à permettre

le paiement d'heures supplémentaires sans récupération, en cas « d'incidents imprévisibles nécessitant des mesures urgentes ».

Toutefois, la loi du 14 décembre 2000 n'ayant toujours pas été modifiée, il fallait donc procéder à un nouveau report de l'abrogation de l'arrêté du Régent du 30 mars 1950 à la date du 1^{er} janvier 2016, raison pour laquelle un projet d'arrêté royal a été soumis à la négociation au Comité B le 26 février dernier.

Selon la note au Comité B il s'agirait de l'ultime prolongation dans la

mesure où l'accord de gouvernement prévoit que « la réglementation relative aux heures supplémentaires pour des fonctions ou des circonstances spécifiques sera actualisée ».

La CGSP a marqué son accord sur le projet pour autant que l'arrêté du Régent ne serve qu'exclusivement à couvrir des situations exceptionnelles et non à générer des heures supplémentaires chroniques là où des recrutements de personnel s'imposeraient.

R. Vansaingele

SPF FINANCES**Monnaie royale de Belgique**

Inquiétude grandissante du personnel de la Monnaie royale de Belgique (MRB).

Dans le cadre de l'accord de gouvernement, il est précisé : « le gouvernement examinera les perspectives d'avenir de la Monnaie royale de Belgique et prendra les décisions adéquates à cet égard ».

Cependant, l'avenir de la MRB passe inéluctablement par le développement de son département marketing

et pièces commémoratives or le blocage des recrutements depuis plus de dix ans met sérieusement en péril le fonctionnement de cette institution qui exerce pourtant une mission régalienne : « frapper la monnaie ».

Que penser dès lors de la dernière saga au sujet de l'abandon de la frappe de pièces commémoratives de deux euros à l'occasion des deux cents ans de la bataille de Waterloo, soit une perte sèche pour le Trésor d'1,5 million d'euros.

Nous n'épiloguerons pas sur les raisons de cet abandon, mais nous nous interrogeons sur le fait de lancer un tel projet sans s'être assuré au préalable de sa faisabilité.

En attendant, derrière la Monnaie royale de Belgique, il y a des travailleurs et travailleuses qui sont de plus en plus inquiets quant à leur avenir...

R. Vansaingele

SPF JUSTICE**Budget de la Justice**

Suite à la parution d'un article dans La Libre Belgique du mercredi 11 mars 2015 relatif à l'avis de l'inspection des finances sur le budget de la Justice, nous avons été interpellés par de nombreux affiliés de la Justice.

Le ministre de la Justice a demandé une enveloppe supplémentaire, en ce qui concerne le plan visant la radicalisation dans les établissements pénitentiaires, de 160 000 000 € pour l'ensemble de la Justice et 41 000 000 € pour la sécurisation notamment au

niveau des palais de justice et des prisons.

Effectivement le gouvernement en Conseil des ministres d'octobre 2014 a décidé d'économiser 4 % en frais de personnel, 20 % en frais de fonction-

nement et 22 % en crédit d'investissements. Mais la Justice peut-elle se mettre au régime alors que nos tribunaux croulent sous l'arriéré, que nos prisons sont surpeuplées ? L'ensemble de la Justice souffre aussi depuis des années d'une infrastructure vieillissante et inadaptée, nous comprenons donc la demande du ministre de la Justice de demander des budgets complémentaires pour avoir les moyens de faire fonctionner un peu mieux le

« bateau Justice ». Nous osons espérer que le gouvernement Michel ne désire pas l'appeler « *le Titanic* » !

Nous devons pour l'instant nous battre sur tous les fronts : les groupes de travail prison, les difficultés du personnel de l'Ordre judiciaire en général et les CSG (Collaborateurs de surveillance et gestion) en particulier.

À l'heure d'écrire cet article le conclave budgétaire aura lieu fin mars, nous

connâtrons alors quel sera le budget alloué à la Justice pour 2015.

Nous reviendrons vers vous suite à la tenue d'un prochain Comité technique fédéral qui est prévu en avril. Nous analyserons le budget et les perspectives envisagées à la Justice et nous déciderons si nous devons prendre attitude quant à des futures actions à envisager.

M. Jacobs

SPF SÉCURITÉ SOCIALE

« Le bonheur au travail »

« *Le bonheur au travail* » ou la dérégulation du droit du travail et le retour aux pièces.

A. Au SPF Sécurité sociale l'Autorité n'arrête pas « d'innover » ...

Entendez sous couvert de « *modernisation* », de « *Nouveau Management public* » que l'Autorité reprend de vieilles recettes managériales du privé pour les transposer telles quelles sans nuances dans les services publics comme si c'était le même genre d'objectifs : profit et non service au public, et en se souciant fort peu des dommages psychosociaux éventuels que ces recettes peuvent occasionner au personnel.

Le tout bien évidemment, tout comme dans le privé, en tentant de mettre la concertation sociale avec les organisations syndicales sur la touche, en se contentant d'informer celles-ci *a posteriori* plutôt que de se concerter préalablement avec elles !

Ce SPF est ainsi devenu au fil de ces dernières années, et à coup de communications médiatiques de ses managers soi-disant « *révolutionnaires* » qui apportent « *le bonheur au travail* » (sic), le « *laboratoire des nouvelles organisations du travail des services publics* », comme s'il y avait moyen d'être « *heureux au travail* » et que les travailleurs n'étaient pas obligés (pour la plupart d'entre eux) de vendre leur force de travail pour gagner leur vie et celle de leur famille !

Un « *laboratoire* » que l'Autorité fait même régulièrement visiter tant par des institutions publiques que privées, tant belges qu'étrangères, au point que les cobayes que sont devenus les membres du personnel ont parfois plus l'impression d'être au zoo qu'au travail !

B. « Le bonheur au travail » ?

L'Autorité, avec l'aide de « *chefs de projets* » promotionnés en interne ou externes mais grassement payés, y élabore depuis plusieurs années des « *projets* » de « *nouvelles formes d'organisation du travail* » qu'elle implémente sans réelle concertation directement dans les services en embrigadant massivement le personnel par un discours fondé sur « *le bonheur* » (« *happy at work* ») et sur des « *valeurs* », comme la « *solidarité* », la « *confiance* », le « *respect* », ... soit plus sur un « *devoir être idéalisé* » de ce que devrait être le « *bon fonctionnaire* » dans un monde « *Bisounours* », plutôt que sur ce que peut être le fonctionnaire dans le monde réel, dans un contexte d'austérité où la pression sur les travailleurs se fera toujours plus sentir à l'avenir. Quand l'Autorité parle de « *bonheur au travail* », ce n'est pas parce qu'elle se soucie du bonheur des travailleurs

mais plutôt pour leur demander de travailler plus, d'être plus « *flexibles* ».

C. Ainsi au SPF Sécurité sociale, c'est « le bonheur au travail » !

Tout le monde est, ou se doit d'y être, selon l'Autorité, « *happy - trendy - sexy* » !

On y est d'ailleurs tellement « *happy* » que sa « *Happy Chief Manager* », directrice des ressources humaines qui se dénommait elle-même ainsi, et qui est la promotrice de cet « *happy at work* » au SPF, est partie sous d'autres cieux plus privés ; à voir ses nombreuses interventions conjointes avec le président du SPF dans les médias, les sirènes du privé lui offrent d'autres opportunités tout en restant en étroit contact avec les services publics comme... « *Consultante* ».

Pour déréguler (déréglementer) les conditions de travail que connaissent nos aînés, considérés par l'Autorité comme obsolètes dans un monde en perpétuelle évolution, le Comité de direction a d'emblée plutôt misé sur... « *la génération Y* », celle des 30 ans, celle, qui dit-elle est adepte des réseaux sociaux et dont certains travailleurs acceptent sans broncher une totale perméabilité entre vie professionnelle et vie privée qui fait que

demain le fonctionnaire sera plus corvéable à toute heure du jour et du weekend permettant ainsi à l'Autorité de faire face au manque de personnel.

Puis, et puisqu'il faut bien, encore pour l'instant du moins, sauvegarder les apparences, l'Autorité « *concerte* » avec les organisations syndicales, c'est-à-dire en fait qu'elle les informe des « *changements* » quand il n'est pratiquement plus possible de faire marche arrière et que les « *projets* » sont largement mis en œuvre au sein du personnel.

Et bien entendu si les organisations syndicales, soucieuses du bien-être du personnel, posent des questions, elles sont pour l'Autorité forcément « *hostiles à tout changement* », « *rétrogrades* », « *passéistes* », voire « *conservatrices et réactionnaires* » !

À entendre le président du SPF Sécurité sociale, le SPF est « *the place to be* », où on se doit d'être, où il y a le moins de « *turn over* » et où tous les travailleurs, tant du public que du privé, souhaitent travailler !

Bref, puisque l'Autorité le serine à longueur de journée via tous les canaux de communication, tant internes qu'externes, « *travailler au SPF Sécurité sociale, ça n'est pas vraiment travailler, c'est être au service du citoyen... en s'amusant !* ».

Le plus fort c'est que l'Autorité parviendrait presque à le faire croire au personnel !

À confronter le discours et la pratique, c'est peut-être beaucoup moins idyllique qu'il n'y paraît. Surtout dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, contexte qui ne va pas manquer de voir se détériorer de telles conditions idylliques.

Petite rétrospective de cette dérégulation, déréglementation, du droit du travail au profit de l'Autorité, pour laquelle on ne répétera jamais

assez que « *leur management prive le droit* » !

Hier :

- **la suppression de la pointeuse**, objet certes rétrograde mais qui comme garde-fou à des « *objectifs* » variables offrait une certaine garantie d'un travail cantonné aux heures de travail ;
- **l'instauration générale « d'objectifs » personnels** (qui existaient déjà avant) **et d'équipes**, objectifs variables, peu clairs, et non cantonnés à des heures précises de travail ;
- **l'instauration générale du « Dynamic office »**, ces grands espaces soi-disant favorables à la convivialité mais qui, à l'expérience, se révèlent bruyants et où l'auto contrôle social est la règle ;
- **l'utilisation du télétravail**, façon pour le personnel d'échapper au « *Dynamic office* » et qui permet à l'Autorité de libérer de l'espace et de passer à bon compte auprès des politiques pour un bon gestionnaire mais aussi de solliciter chaque travailleur à être plus disponible à toute heure du jour (bientôt de nuit), pendant la semaine et déjà aujourd'hui pendant le weekend.

Aujourd'hui le SPF poursuit cette dérégulation à la DG Personnes handicapées avec :

- **l'instauration du travail en « équipes autonomes responsables, sur base d'un choix de rôles »** (sic). Rôles peu clairs et contraires aux métiers repris par la « *description de fonction* », base légale de l'évaluation ;
- **la suppression de toute hiérarchie**, discours qui après la suppression des bureaux individuels passe facilement auprès du personnel, mais qui va faire reposer l'exploitation du travailleur par le travailleur lui-même ou ses collègues. L'Autorité remplace ainsi l'organigramme et ses niveaux hiérarchiques pyramidal de responsabilité par un

« *organigramme plat* », en râteau, soi-disant « *égalitaire* », d'équipes autonomes et responsables, mais qui fait reporter la responsabilité sur ces équipes chargées de s'autocontrôler, s'autoévaluer.

Un système organisationnel de gouvernance qui en période de « *lean management* » (« *Faire plus avec moins* ») permettra ainsi de compenser le manque de moyens (matériels et humains) par l'adaptabilité, la flexibilité extrême demandées aux travailleurs de ces futures équipes auto-organisées.

Ainsi après avoir « *libéré* » le travail de toutes les règles jugées contraignantes, mais qui protégeaient dans une certaine mesure les travailleurs suite aux règles issues des acquis de la lutte sociale de nos aînés, le directeur général de la DG Personnes handicapées, déstructure et restructure son service pour le forcer à faire face aux effets de la politique d'austérité dans la Fonction publique suivie par les gouvernements successifs (non-remplacement des départs, régionalisation...). Pour cela il lance un appel bien séduisant pour le personnel, aux valeurs de solidarité, de responsabilité, d'autonomie, de coopération, « *au service aux citoyens* », toutes valeurs peu contestables.

Un exemple : le Contact center de la DG Personnes handicapées - une zone de non-droit qui préfigure déjà ce que sera le SPF Sécurité sociale de demain (et de l'ensemble de la Fonction publique) ?

Petit récapitulatif

- Depuis presque trois ans, imposition d'un horaire de travail qui ne respecte pas le règlement de travail.
- Application stricte des méthodes de gestion des call-center privés, pas les plus renommées pour leur caractère social ou respectueux des travailleurs : les évaluations sont opérées à partir de chiffres non communiqués aux agents ou alors, à la discrétion des « *coaches* ».

- Stigmatisation des agents qui prennent des pauses pendant les heures d'appels, des pauses pourtant bien nécessaires et pourtant **légales** (arrêté royal du 27 août 1993, art. 4 § 2).
- Jours de compensation perdus pour les agents qui manifestent leur mécontentement. voire même leur écartement et la perte de leur fonction et prime afférente de coaching...
- « Flexibilité » toujours plus accrue au bénéfice de l'Autorité : l'agent télétravailleur est ainsi invité à assister à des réunions de service organisées le mercredi après-midi, le jour où beaucoup de parents télétravailleurs souhaitent être à la maison pour leurs enfants.
- L'agent qui preste son temps d'appels sur le lieu de travail (de 8h30 à 13h) est invité à se reloger lorsqu'il rentre chez lui pour finir son travail même lorsque le télétravail est prévu pour d'autres jours : c'est évidemment illégal, on aboutit à une pratique de travail à la pièce !
- Pas de perspectives d'avancement ou d'un meilleur travail pour ces travailleurs : peu ou pas de forma-

tions qualifiantes, et pour les derniers arrivés, le transfert vers les entités fédérées.

Les résultats sont tels que tous les collègues de la DG HAN sont forcés de se transformer en call-takers dans le cadre du projet «*Tous au téléphone*», projet implémenté à nouveau sans la moindre concertation et qui se fait sans accord, même formel, du travailleur (pas d'adaptation de son «*profil de fonction*» comme le prévoit l'Arrêté royal sur l'évaluation !)

D. Et pour les usagers, le fameux « service aux citoyens » que l'Autorité nous vend pour faire accepter cette extrême flexibilité, qu'en est-il ?

Les attentes sociales légitimes des personnes handicapées ne sont pas rencontrées puisqu'il est imposé « au call-taker » de répondre dans un délai inférieur à 4 minutes à reliaison aux quotas d'appels imposés aux agents, et après, cet agent doit encore éventuellement utiliser un système de « webmail » contraignant pour les usagers et souvent rebutant (« *formulaire de*

réponse » avec quantité de données à remplir par le demandeur).

E. Est-ce cela qu'on veut comme services publics ?

Un service privé réduit au minimum où l'utilisateur est devenu un « *client* » que l'on traite à la va vite vu le peu de moyens humains et matériels alloués par l'Autorité en raison de restrictions budgétaires ? Bref, un « *service* » sans considérations pour le public et où le travailleur est soumis à un stress quotidien du matin au soir sans plus respecter son droit à une vie privée ?

Ça, c'est « *le bonheur au travail* » vanté par le SPF Sécurité sociale, prélude à sa privatisation après sa casse, nouveau modèle des services publics !

Bref, soyez « happy - trendy - sexy » et tout ira pour le mieux !?

J.-P. Van Autrève

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PAPO)

Dernières nouvelles

Qu'y a-t-il de neuf pour le personnel PAPO ?

1. Il me semble important de rappeler quelques règles élémentaires de bienséance en ce qui concerne les rapports entre la direction d'un établissement scolaire et son personnel temporaire rémunéré à charge de la dotation.
Le personnel ouvrier désigné à titre temporaire est **payé uniquement à terme échu** ; cela signifie que le

salaires de l'agent DOIT être versé sur son compte bancaire pour, **au plus tard, le dernier jour ouvrable du mois en cours.**

En aucun cas il ne sera toléré que les agents soient payés dans les tous premiers jours du mois suivant.

À titre d'exemple : un agent ayant travaillé durant le mois de février 2015 doit pouvoir disposer sur son compte bancaire du traitement du mois de **février** au plus tard le 27 (le 28 étant un samedi en 2015 !). Les comp-

tables en charge de la liquidation des traitements DOIVENT prévoir les éventuels délais imposés par les banques en cas de transfert vers une autre banque que DEXIA.

Si vous deviez être dans le cas, nous vous invitons à nous le faire savoir et nous ne manquerons pas d'interpeller la direction sur ses obligations.

2. Mi-février nous avons négocié les jours de congés compensatoires. La

circulaire devrait paraître sous peu mais voici son contenu :

Un congé compensatoire est accordé du **lundi 28 décembre 2015** au **jeudi 31 décembre 2015 inclus**.

Ces jours de congés compensatoires sont accordés du fait que :

- deux jours fériés légaux coïncident avec un samedi ou un dimanche, à savoir le **15 août 2015** et le **1^{er} novembre 2015** ;
- deux jours de congé réglementaires coïncident avec un samedi ou un dimanche, à savoir le **15 novembre 2015** et le **26 décembre 2015**.

Ces jours de congé compensatoires sont accordés pour autant que le personnel concerné soit en activité de service aux périodes de congés précités.

Conformément à la circulaire relative aux congés et dispenses de service applicable en 2015 au personnel de la Fonction publique, trois dispenses de service sont accordées à l'occasion des jours fériés qui coïncident avec un mardi ou un jeudi.

Il s'agit :

- **du vendredi 2 janvier 2015** (lendemain du jour de l'An),
- **du vendredi 15 mai 2015** (lendemain de l'Ascension),
- **du lundi 20 juillet 2015** (veille de la fête nationale).

Dans les établissements d'Enseignement obligatoire, d'Enseignement supérieur non universitaire et d'Enseignement de promotion sociale, le membre du personnel qui n'a pas pu profiter des dispenses de services accordées les 2 janvier, 15 mai et 20 juillet 2015, en raison de l'ouverture de son établissement, bénéficiera de jours de compensation qui se substitueront à celles-ci.

Il est également octroyé un jour de compensation en raison de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 27 septembre 2015 qui coïncide avec un dimanche.

Ces jours de congé de compensation sont à prendre selon les mêmes

modalités que le congé de vacances annuelles.

Pour terminer nous nous devons de vous rappeler que la fiche de paie mensuelle, la fiche fiscale et le formulaire de demande de prime syndicale ne sont plus transmis par courrier mais sont à consulter et/ou télécharger sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : <http://www.ens.cfwb.be/>.

N'oubliez pas de vous munir de votre *login* et *password* afin d'accéder à votre espace dédié. Ces informations vous ont été transmises l'an passé par courrier de l'administration. Si vous n'êtes plus en possession de ces informations, adressez-vous à votre chef d'établissement afin qu'il puisse, via l'adresse courriel officielle de l'école, obtenir un duplicata de vos informations de connexion.

M. Jacobs et M. Baldan

RÉGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Comité de secteur XVI : services continus

Dans le cadre de la Convention sectorielle 2011-2012 signée en juillet 2013, il avait été notamment prévu que la notion de services continus devait être introduite au niveau de la Fonction publique wallonne.

Pour rappel, il avait été convenu que le remplacement des départs définitifs de membres du personnel affectés dans les services continus, puisse se faire automatiquement.

Pour rappel également, peut être considéré comme service continu, un service au sein d'une organisation qui :

- soit, fonctionne 7 jours sur 7, 24h sur 24h ;
- soit, ne peut être interrompu sans préjudice grave pour l'ordre public et la sécurité ;

- soit, répond aux besoins logistiques internes indispensables au bon fonctionnement de l'administration.

Dès lors, une concertation a débuté au sein des différents Comités de concertation des directions générales du SPW afin de déterminer les services continus qui pourront bénéficier de remplacements automatiques dès 2015.

Au terme de ce processus, une dernière concertation avec les représen-

tants du Gouvernement a eu lieu le 5 mars dernier au sein du Comité de secteur XVI.

Si nous devons regretter que toutes nos demandes n'aient pu être rencontrées (notamment des services logistiques de la DGT2 et les fouilles archéologiques de la DGO4), nous avons pu tout de même aboutir à la reconnaissance des services suivants comme étant des services continus qui concernent pas moins de 2 505 postes de travail, à savoir :

Fonctions/services	Nombre
DGO1	796
Perex	40
Réseau de fibres optiques	4
Service d'hiver	743
Trésorier décentralisé	9
DGO2	507
Carrière de Gore	14
Plongeurs	7
Commandant adjoint d'aéroport	1
Éclusier	354
Hydrologie	2
Inspecteur d'aéroport	19
Permanence hiérarchique niveau B, C et D	6
Permanence hiérarchique niveau A et B	16
Personnel atelier mécanique	70
Police domaniale	4
Surveillant d'aéroport	5
Trésorier décentralisé	2
Trésorier décentralisé – priorité 1	7
DGO3	690
Agents du service central participant à la gestion de crises inondation et sécheresse DRCE	8
Agents techniques des services extérieurs ou de la limnimétrie participant à la gestion de crises inondation DRCE	34
Anti-braconnage et répression des fraudes	3
Cellule mines DEE	7
Cellule piègeur de rats musqués DRCE	19
Chef de cantonnement	32
Fonctionnaire sanctionnateur	6
Obligations quotidiennes imposées par le Décret du 11/03/1999	14
Organisme payeur de Wallonie	15
CAFF	6
Postes d'inspecteurs environnementaux des Directions régionales du DPC	61
Préposé forestier	393
Responsable service de la pêche (GW 11/07/2013)	1
Risques accidents majeurs	13
SEP + Clim maisons forestières DFA	1
Transfert transfrontaliers de déchets	3
UAB-URP DPC	10
URP DPC	16
Agent de terrain contrôle	48
DGO4	78
Art. 127 CWATUP	77
Sécurité des chantiers de fouilles	1
DGO5	16
Inspecteur maison de repos	12
Médecin psychiatre	4

DGO6	30
Inspecteurs sociaux	26
Licence d'armes	3
Service juridique transversal de la DG	1
DGO7	95
Call center	14
Comptabilisation des recettes	20
Contrôle de la fiscalité spécifique	11
Contrôle fiscalité TC	18
Facilité de paiement	12
Recouvrement	15
Service de première ligne TC	5
DGT2	234
Contrôleur des engagements	6
Comptable extraordinaire	12
Tâche de nettoyage	157
Activité de gardiennage	1
Comptable - Contrôleur des liquidations (Cellule comptable)	28
Rôle de garde informatique	30
SG	59
Audit fonds européens	6
Centre de crise	5
Conseiller en prévention niveau A	3
Conseiller en prévention niveau B	9
Espace Wallonie	27
Téléphone vert	9
Total général	2 505

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un mois de mars printanier...
Et un mois d'avril chaud ?
- 4 / Dossier • Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril
- 7 / Le mot qui pue • La dette
- 8 / Austérité • Il nous faut une autre banque centrale !

www.cgspwallonne.be

Infos AMiO

- 9 / Édito • Le droit de grève : un droit démocratique menacé

Fédéral

- 10 / Comité B • Prestations exceptionnelles (heures supplémentaires)
/ SPF Finances • Monnaie royale de Belgique
/ SPF Justice • Budget de la Justice
- 11 / SPF Sécurité sociale • Le bonheur au travail

Communauté française

- 13 / Secteur IX - PAPO • Dernières nouvelles

Région wallonne

- 14 / SPW • Comité du secteur XVI : services continus

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11